



Fin de cdd sans terme précis et réduction de bail.

Par **Britmick**, le **05/10/2009** à **11:46**

Bonjour, n'ne sachant dans quelle catégorie mettre mon problème, je l'ai laissé dans la catégorie du droit général. nJe vous expose ma situation. Actuellement, je suis employé par l'hôpital public en tant que médecin-psychiatre (Assistant). Mon contrat de travail est un CDD sans terme précis. En effet, il précise que je dois travailler 2 ans minimum pour ce service. Ce contrat est reconductible tous les ans pour une période maximale de 6 ans. nLe problème commence ici : j'ai obtenu un autre poste toujours à l'hôpital public. Cependant, ce poste n'étant pas du tout situé dans la même partie de la ville (Lyon), je souhaitais déménager en invoquant une fin de CDD pour bénéficier du préavis réduit à 1 mois. nProblème : ce n'est pas considéré comme une mutation mais comme une démission (je dois d'ailleurs envoyer une lettre de démission à l'hôpital). nMa question est donc de savoir si je peux quand même bénéficier du préavis réduit d'1 mois? Le problème vient-il du fait que le CDD n'ait pas de terme précis? nMerci d'avance pour votre réponse. nCordialement. nG. DLC